



Mont
Saint
Aignan

DECISION N° 2024-68

**Mise à disposition de la salle Christian Garros de l'Espace Marc-Sangnier
Association Gaudri**

Gaudri promotionne les cinq arts de la culture Hip-Hop, la danse, le Rap, le Graffiti, le beatbox et le Djing en organisant des spectacles de danse, des performances, des expositions, des vernissages, des ateliers et des stages à destination du grand public.

Dans le cadre d'une période de stage à destination de tous les publics, l'association Gaudri sollicite la Ville pour occuper un espace de travail adapté sur la période du 8 au 12 juillet 2024 entre 9h et 17h30.

LE MAIRE DE MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- **VU** la délibération n°2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 notamment l'alinéa 5 donnant délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de collaborer au développement des pratiques amateur et du Hip-Hop en tissant des liens avec les associations culturelles de la ville. Il est convenu de mettre à disposition de l'association Gaudri comme espace de travail la salle « Christian Garros » de l'Espace Marc-Sangnier pour une période de stage sur les dates du 8 au 12 juillet 2024 de 9h à 17h30 ;
- **CONSIDERANT** que l'association Gaudri est acteur actif du territoire.

DECIDE :

ARTICLE 1 : La conclusion d'une mise à disposition gracieuse de la salle « Christian Garros » située à l'Espace Marc-Sangnier, rue Nicolas Poussin à Mont-Saint-Aignan, et des besoins techniques, pour une durée des cinq journées du 8 au 12 juillet 2024, au profit de l'association Gaudri ;

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

FAIT A MONT-SAINT-AIGNAN, LE - 2 JUIL. 2024


Catherine FLAVIGNY
Maire